

REUNION DES CONSEILS PASTORAL ET ECONOMIQUE
du Groupement paroissial de PONT D'AIN
Le mercredi 19 février 2025

Etaient présents :

Pour le Conseil pastoral : P. Jean MPONGO, Adeline BLOY, Evelyne BOLLIET, Pierre-Yves CHAZEAUD, Yvan GAUTHIER, Isabel GONON, Françoise LEFEVRE, Flavie LEVÊQUE, Daniel REVAUD, Jean-Claude TURQUOIS.

Pour le Conseil économique : Henri de BOISSIEU, Thierry GONON, Pascal RAVAUX.

Absents excusés : P. Vincent-de-Paul MALONGA, Sœur Myriam, Benoît BOSSU, Renato COLLINO, Sylvie DULIEUX, Viviane GRAS.

Temps de prière

Lecture de l'évangile du jour (Marc 8, 22-26) : « L'aveugle se trouva guéri, il distinguait tout avec netteté. »

Chapelle Notre-Dame de l'Orme

Suite aux délibérations des Conseils le 8 janvier 2025, un courrier a été envoyé à M. Éric Vieudrin, avec copie à l'évêque, au Vicaire général et à l'économe diocésain. Les courriers à l'évêché ont été transmis à la Commission d'art sacré. Le courrier à Éric Vieudrin n'a pas été suivi de réponse ni d'accusé de réception. Flavie Lévêque sait que ce dernier compte sur une réponse positive de Mgr Roland pour poursuivre son initiative de fondation de messes.

Canoniquement, tout fidèle peut créer une fondation de messes, mais celle-ci doit se faire en accord et en harmonie avec le diocèse et avec la paroisse. Dans le cas du projet d'Éric Vieudrin, le curé et ses deux Conseils s'étaient prononcés : cf. courrier et compte rendu du 08 janvier 2025.

Les terrains situés à proximité du château de Pont d'Ain

Une réunion a eu lieu le 20 janvier avec le maire de Pont d'Ain, Mme Marianne Desbans du Conseil municipal, le diocèse et la paroisse étant représentés par M. Jérôme Rougié, économe diocésain, et Henri de Boissieu. La municipalité a montré son intérêt pour les terrains, très proches de la nouvelle école en projet, mairie et diocèse étant donc favorables à une collaboration. Mais il n'y a pas eu de décision concrète.

Henri de Boissieu a demandé à l'entreprise Tabouret de fournir un devis pour le débroussaillage et l'entretien du terrain jouxtant la maison de retraite.

La proposition d'une commission composée de membres de nos Conseils pour suivre ce point (voir le compte rendu du 8/01) est jugée intéressante.

Carême 2025

Il a été préconisé que l'action de Carême privilégie cette année un bénéficiaire local. Flavie Lévêque propose à cet égard d'aider le Secours catholique dans ses actions dans notre Groupement ou au moins dans l'Ain. P. Jean signale qu'un don comme celui qui est recueilli chaque année durant le Carême remontera au niveau national. Il discutera cependant de notre proposition lors du Bureau départemental du Secours catholique le jeudi 20 février.

PS : suite à cette réunion du Bureau, un arrangement est possible pour que la collecte de l'action de Carême soit faite cette année pour le Secours Catholique et bénéficie à l'équipe locale.

Pour le Groupement, des temps forts de Carême seront proposés comme chaque année : une soirée type « pain-pommes » (proposition de date : le mercredi 2 avril), et des chemins de croix les vendredis de Carême, à l'initiative de chaque paroisse (il n'est pas requis qu'ils soient présidés par un ministre ordonné).

Répartition des messes

Il a été noté que les membres de la chorale et les animateurs des messes du samedi soir de la rive gauche de l'Ain pouvaient difficilement rejoindre la communauté réunie à Pont d'Ain le dimanche. Aussi Daniel Revaud a proposé une répartition comportant, certains samedis soirs, des messes ailleurs qu'à Poncin et Pont d'Ain.

Après discussion, il est décidé de conserver pour l'année pastorale en cours la répartition selon le principe adopté lors de l'assemblée paroissiale de novembre dernier. C'est sur cette base que sera diffusé le prochain bulletin « 32 clochers ». P. Jean note que l'équipe accueil, composée de membres issus de diverses paroisses, est un premier pas vers la construction de l'unité.

Questions diverses

- Commande de kakémonos pour la sensibilisation au denier : il est décidé d'en commander 6, pour les églises les plus fréquentées, et où il y a une bonne visibilité pour les passants : Pont d'Ain, Poncin, St Jean, Jujurieux, Neuville, Druillat.
- Avenir du local du Secours catholique : ce bâtiment, situé face au collège de Pont d'Ain, est utilisé par les bénévoles du Secours catholique pour leurs activités (notamment cours de français, couture...) les mardis et jeudis chaque semaine. Il a été proposé d'y installer d'autres activités pour que les frais inhérents à son fonctionnement soient mieux répartis. Isabel Gonon propose d'y faire le catéchisme, sachant qu'actuellement celui-ci se déroule à son domicile (proche du local).

Autres points abordés concernant ce local : qui paie la taxe foncière ? Faut-il une convention entre le Secours catholique et la paroisse pour l'occupation du local ?

- Nettoyage des églises. Il est décidé d'acquérir un aspirateur puissant (type « industriel ») qui tournera de paroisse en paroisse. Notamment, pour le cas de Druillat, le nettoyage du tapis pourra être assuré par l'association « Sauvegarde du patrimoine », qui sollicitera des bénévoles. Un don d'environ 300 euros lui sera versé.
- Sonorisation portable. Elle serait utile pour diverses célébrations (mariages, funérailles, baptêmes) surtout si elle équipée d'un micro-cravate et d'un micro portable. Pierre-Yves Chazeaud et Yvan Gauthier recherchent les meilleurs compromis coût-qualité, le budget visé étant 300 à 400 euros.
- Ouverture des églises dans la journée : il a été noté que des personnes (autres que les pratiquants habituels) viennent dans les églises ouvertes, l'initiative d'ouverture à Pont d'Ain est donc bienvenue. Il faudrait toutefois que ces personnes puissent y trouver des propositions de prières, un tract donnant des précisions historiques, des explications sur les statues ou vitraux... Par ailleurs, les Conseils valident l'achat de plots pour délimiter les parties de l'église où il ne faut pas aller.
- Concerts dans les églises : l'annonce du retour du jeune Chœur de l'Oise cet été (entre le 5 et le 9 août) est bien accueillie, étant donné la qualité du concert donné en 2023. Il faut loger les choristes (25 jeunes filles, à 2 dans une chambre), plus le chef de chœur et le chauffeur du car. À cette époque de l'année, vérifier si ce sera être possible dans les familles de la paroisse. Il faudra aussi faire beaucoup de publicité (y compris hors paroisse) pour que l'église de Pont d'Ain soit bien remplie. À noter : pas de risque financier (concert gratuit, chapeau).

Par ailleurs, il est évoqué une invitation de la chanteuse Natacha Saint-Pierre... ce qui cette fois supposerait une organisation nous permettant de rentrer dans nos frais !

- Gestion des gîtes de Saint-Martin du Mont : Henri de Boissieu présente le bilan 2024 (26 000 € perçus, 5400 € de frais de ménage, plus frais chauffage et électricité) et les perspectives pour 2025 (déjà 13 000 € de réservations). Mais il faudrait augmenter la caution pour faire face aux dégradations de certains groupes (personnes handicapées) suite à l'expérience malheureuse vécue l'été dernier. Henri de Boissieu a recruté une personne (autoentreprise) pour être gestionnaire des gîtes.
- Halte spirituelle mars 2025 : elle se déroulera à Pont d'Ain le samedi 22 mars, de 15h à 18h, se terminant par les vêpres, animés par les Sœurs dominicaines. À l'issue de la halte, il est décidé de proposer à Mgr Roland de rester pour un repas en commun. Faire simple, nous serons en Carême !

En conclusion, nous confirmons que les prochaines rencontres réuniront comme aujourd'hui les deux Conseils. Nous terminons par l'office des Complies.

La prochaine date est le mercredi 7 mai, à 20 heures, salle Jean-Paul II de Pont d'Ain.